



Impayés loyers+plainte pour vol

Par **cocynel83**, le **19/05/2010 à 15:16**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un studio à Toulon que j'ai loué à un monsieur en janvier 2010. Celui-ci n'a jamais payé son loyer et ne m'a jamais fourni d'attestation d'assurance. Je lui ai donc demandé de partir, il m'a remis une lettre stipulant qu'il quitterait les lieux le 30 mars 2010. Il m'a appelé le 19 mars en me disant qu'il quittait les lieux. Je lui ai demandé de me remettre les clés en main propre mais il me les a laissées dans la boîte aux lettres. Je me rends donc le jour même récupérer les clés (il manquait la clé de l'immeuble ainsi qu'une des clés de l'appartement...), et en entrant dans l'appartement, je constate qu'il y a encore des affaires. J'appelle donc le locataire qui me répond que ce n'est pas à lui, qu'il n'en a rien à faire et qu'un ami à lui va venir les chercher (oui, mais avec quelles clés?). Je repasse donc à l'appartement le 30 mars et je constate que tout a disparu (tv, lave linge, clic clac...) mais qu'il reste un ami à lui (qui sera délogé avec remise de clés quelques jours + tard). J'ai donc porté plainte pour vol ainsi que pour opposition illicite sur un chèque qu'il a émis pour me payer le loyer. Je me suis tourné vers son frère qui s'est porté garant mais je ne pense pas avoir mes loyers! Mon locataire a été contacté par la police et m'a donc appelé en me disant que si je ne retirais pas ma plainte, je ne reverrais jamais mon argent. Je n'avais ni l'envie, ni les moyens de m'engager dans une procédure judiciaire. Combien cela va-t'il me coûter et ai-je une chance d'avoir gain de cause?

Merci pour vos réponses.